



## Bulletin du jeudi 9 décembre 2021

E-mai : [fodgip44@gmail.com](mailto:fodgip44@gmail.com)

### COMPTE RENDU DE LA VISIOCONFÉRENCE « DGFIP » DU 7 DECEMBRE 2021

Le Directeur Général a convié les organisations syndicales de la DGFIP à une visioconférence mardi 7/12 à 19h15.

Y ont été principalement évoquées la situation sanitaire et la déclinaison à la DGFIP des mesures nouvelles exposées par le Premier Ministre.

Ces sujets font l'objet d'une communication du DG à l'ensemble du réseau.

#### Situation sanitaire

Le nombre de cas de nouveaux cas de Covid 19 est en constante augmentation dans les services.

300 nouvelles contaminations ont été ainsi recensées la semaine dernière ( semaine 48 ) contre 193 la semaine précédente et 113 en semaine 46.

Les premières informations en provenance du réseau pour la semaine en cours, bien que non encore stabilisées, indiquent toujours une courbe ascendante. Parallèlement le nombre d'agents en « ASA quatorzaine » augmente dans les mêmes proportions.

#### Déclinaison des mesures nouvelles à la DGFIP



Plus que des mesures nouvelles, il s'agit plutôt de la réactivation de mesures déjà appliquées. Un rappel des gestes barrières sera fait dans les services : port du masque, lavage des mains, nettoyage et aération régulière des locaux, usage de gel hydroalcoolique, respect de la distanciation.

#### Autorisations d'Absence Spécifiques

Les personnes vulnérables ne pouvant télétravailler seront placées en ASA, de même des ASA gardes d'enfants seront accordées en cas de classes fermées. Enfin, les ASA vaccination pour soi ou ses enfants sont toujours d'actualité.

#### Organisation du travail

A ce stade, il n'est pas envisagé de réactiver le PCA (plan de continuation d'activité) en conséquence de quoi, l'ensemble des missions est réputé devant être assuré.

Des horaires décalés seront mis en place notamment dans les métropoles afin d'éviter une trop grande affluence dans les transports en commun et le télétravail fortement encouragé.

#### Télétravail

Les agents disposant d'une convention de télétravail pourront télétravailler jusqu'à trois jours par semaine sans modification de la convention et pourront également mobiliser les jours flottants. Ceux qui n'ont pas formulé de demande de télétravail seront invités à recourir à ce mode de travail si leur mission est compatible au moins un jour ou deux par semaine sans toutefois y être obligés. Le télétravail à 5 jours/semaine n'est pas envisagé à ce stade.

#### Réunions de travail

Le mode présentiel n'est pas interdit, il n'y a pas vraiment de jauge mais il faudra toutefois veiller à la distanciation et donc en fonction de la taille de la salle à limiter le nombre de participants. Là où c'est possible, le mode mixte présentiel et à distance en visio ou audio pourra constituer une solution.



#### Moments de convivialité

Les réunions conviviales de fin d'année ou de départs en retraite seront reportées.

#### Commentaires FO DGFIP

Le Directeur Général applique les préconisations gouvernementales pas plus, pas moins. Comme depuis bientôt deux ans, elles présentent presque toutes l'inconvénient majeur de faire reposer leur mise en œuvre sur les responsables d'unité de travail.

Le DG a toutefois indiqué que si l'application des mesures ne suffisait à endiguer cette 5<sup>ème</sup> vague de la pandémie, le Gouvernement d'autres, plus strictes pourraient être envisagées.



**FO** a insisté sur le nettoyage des locaux dont nous avons pu constater qu'il fut souvent le maillon faible des mesures de protection des personnels. Comme tout un chacun, nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'enclencher d'autres mesures tant il est vrai que le poids de ce « stop and go » finit par entamer les capacités de résistances des uns et des autres y compris les plus affirmées. Dans l'attente de jours meilleurs, merci de faire remonter toutes les situations qui vous paraîtraient anormales afin que nous puissions intervenir auprès de la DGFIP.